



Auto-Développement Afrique (ADA)

En partenariat avec APROJUMAP et FXB

TERMES DE RÉFÉRENCE

Evaluation mi-parcours

du

Projet de *REduire la Pauvrete et l'Exclusion Sociale*

« REPES » au Rwanda

Financé par :

Avec le soutien de
**LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT** 

Abréviations et acronymes

ACNG	Acteur de la coopération non-gouvernementale
AGR	Activité génératrice de revenus
AVEC	Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
CA	Conseil d'administration
CAD	Comité d'aide au développement
CSC	Cadre Stratégique Commune
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
ECGC	Espace collective de Gestion de Connaissance
EMP	Evaluation mi-parcours
GSR	Groupes Solidaires REPES
GAR	Gestion axée sur les résultats
GMT	Greenwich Mean Time,
GO	Gestion opérationnelle
GR	Gestion des risques
IOV	Indicateur objectivement vérifiable
ISS	Interview semi structurée
LL	Lessons learned
MARP	Méthode accélérée de recherche participative
PL	Partenaire local
SDT	Service technique décentralisé
S/E	Suivi évaluation
TDR	Termes de référence
TOC	Theory of change

Table des matières

Abréviations et acronymes.....	3
Table des matières	4
1. Contexte et justification	5
1.1 Présentation des partenaires	5
1.1.1 ADA.....	5
1.1.2 APROJUMAP	5
1.1.3 FXB.....	5
1.2 Description du projet.....	5
1.3 Zone d'intervention.....	6
1.4 Cadrage du projet.....	7
1.5 Justification de la mission.....	8
2. Objectifs de l'évaluation.....	8
2.1 Appréciation de la performance	8
2.2 Destinataires de l'EMP.....	9
2.2 Questions évaluatives.....	9-10-11
3. Méthodologie.....	12-13
4. Organisation de l'évaluation	14
4.1 Gestion et pilotage de l'évaluation	14
4.1.1 Pilotage de l'évaluation	14
4.1.2 Responsabilités	14
4.2 Profil de l'évaluateur	15
4.3 Etapes de la mission.....	15
4.4 Planification et budget indicatifs de l'évaluation.....	16
5. Conditions contractuelles et financières.....	16
6. Modalités pratiques de candidature	16
6.1 Modalités de réponse et documents à fournir.....	16
6.2 Processus de sélection du consultant	17
7. Liste des documents disponibles.....	17

1. Contexte et justification

1.1 Présentation des partenaires

1.1.1 ADA

Auto-Développement Afrique (ADA) est une organisation à but non lucratif, créée en 1966, qui soutient les populations du Sud en situation de grande vulnérabilité. L'ONG a développé un processus efficace d'accompagnement des ménages en situation d'extrême pauvreté, prenant en compte leurs besoins en ressources et formations ainsi que leurs situations psychologiques et sociales. Sa mission est de permettre aux bénéficiaires d'accéder durablement à la sécurité alimentaire et à l'autosuffisance en soutenant des projets générateurs de compétences initiés par ces mêmes bénéficiaires. Par ses actions, ADA contribue, avec des moyens limités, à sortir rapidement, efficacement et durablement les populations de la misère et de l'exclusion.

1.1.2 APROJUMAP

L'Association pour la PROMotion des JUMelages et de l'Amitié entre les Peuples (APROJUMAP) est une association de droit rwandais, créée en 2004. Elle a pour mission de promouvoir la compréhension mutuelle et la coopération entre les régions du pays, et entre les peuples de différents pays, notamment à travers des jumelages. APROJUMAP réalise des projets identifiés de manière participative, répondant aux besoins exprimés par les populations pour développer leur bien-être. Dans ses interventions au Rwanda, APROJUMAP cherche à se professionnaliser continuellement dans la programmation, l'identification, la formulation, la réalisation, le suivi et l'évaluation d'actions de développement visant à augmenter le bien-être des populations rwandaises. L'APROJUMAP est appréciée pour la qualité de ses projets par les entités de base et les autorités locales. Elle dispose des autorisations nécessaires des autorités des districts de Huye et Nyamagabe pour mener des actions de développement dans cette zone et possède l'agrément officiel délivré par la Province du Sud, étant reconnue comme ONG locale par le ministère de l'Administration Locale (MINALOC).

1.1.3 FXB

François Xavier Bagnoud (FXB) Rwanda est une ONG locale, affiliée à FXB International créé en 1989. En 2012, FXB Rwanda a été enregistrée légalement en tant qu'organisation non gouvernementale locale. Sa vision est de créer un monde favorable pour les enfants et sa mission est de combattre les causes profondes de la pauvreté pour garantir les droits des enfants à survivre, à grandir et à se développer. FXB Rwanda intervient dans divers suivants : nutrition et agriculture, éducation, hygiène et assainissement, santé, renforcement socio-économique, prévention de la violence, changement climatique et conservation de l'environnement. Elle cible les familles infectées et/ou affectées par le VIH/SIDA, les familles pauvres et les personnes à risque. Depuis 1995, FXB Rwanda a réalisé de nombreuses activités à travers différents projets dans 16 districts du pays, touchant plus de 2,5 millions de bénéficiaires. FXB Rwanda collabore avec diverses parties prenantes : gouvernement central, autorités locales, volontaires communautaires et acteurs non gouvernementaux tant étrangers que nationaux.

1.2 Description du projet

Le projet « **REduire la Pauvrete et l'Exclusion Sociale** » (**REPES**) 2022-2026 a pour but d'améliorer

les conditions de vie des groupes de population vulnérables dans les régions rurales du Rwanda. Cela se fait par un projet intégré d'aide et de soutien agricole, d'élevage de bétail et de développement personnel et psychologique. Plus concrètement, il vise une amélioration durable du bien-être et de la sécurité alimentaire et économique de 1.600 familles rwandaises extrêmement vulnérables, souvent exclues des projets de développement traditionnels. La stratégie choisie vise à réduire la vulnérabilité des bénéficiaires par le renforcement de leurs capacités individuelles (compétences techniques, moyens de production, confiance et d'intégration sociale) et de leur organisation au sein de Groupes Solidaires REPES (GSR) fonctionnels, capables de proposer à leurs membres des services adéquats et de les aider par des mécanismes de solidarité.

1.3 Zone d'intervention

La zone d'intervention ciblée se situe dans les districts de Nyamagabe, Huye (secteurs de Huye, Simbi, Mbazi, Rusatira, Kinazi et Cyanika) ainsi que dans le district de Kamonyi (secteur est Musambira, cellules de Karengera et Cyambwe), province du Sud Rwanda.



1.4 Cadrage du projet

Intitulé de l'intervention :	REduire la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (REPES)
Zone d'intervention :	Rwanda – Districts de Huye, Nyamagabe et Kamonyi
Budget global :	1.022.439,43 €
Partenaires rwandais de mise en œuvre :	APROJUMAP et FXB
Durée de l'intervention :	5 ans
Date de démarrage :	01/01/2022
Date de clôture :	31/12/2026
Objectif global :	Ne laisser personne de côté : favoriser l'intégration sociale et éradiquer la pauvreté en agissant simultanément et de façon durable sur les facteurs qui la fondent
Objectifs spécifiques :	Les conditions de vie et l'intégration sociale des familles ciblées par le projet sont significativement améliorées
Résultats intermédiaires :	
R.1	L'intégration sociale et l'empowerment des femmes et des hommes bénéficiaires du projet sont renforcés par un dispositif rapproché d'éducation et d'accompagnement psychosocial.
R.2	Les capacités économiques des femmes et des hommes bénéficiaires du projet sont renforcées, leurs sources de revenus diversifiées et leur pouvoir d'épargne augmenté, dans le respect des écosystèmes concernés.
R.3	La sécurité alimentaire des membres des ménages ciblés est renforcée grâce à l'augmentation et à la diversification des productions végétales et animales selon les principes de l'agroécologie et dans le respect des écosystèmes concernés.
R.4	L'état de santé des membres des ménages ciblés s'est amélioré dans le respect des écosystèmes concernés.
R.5	Les acteurs de durabilité sont renforcés dans leur capacité d'accompagnement du groupe cible.
Activités :	
<p>A1.1 Sélectionner les bénéficiaires de manière transparente et pertinente par rapport aux objectifs du projet.</p> <p>A1.2 Assurer l'accompagnement psychosocial des ménages bénéficiaires.</p> <p>A1.3 Initier et appuyer les Groupes Solidaires (GS) de bénéficiaires.</p> <p>A1.4 Former les bénéficiaires en culture de la paix, philosophie ATD, droits humains, vie de famille, GALS, masculinité positive, plaidoyer, ...</p> <p>A1.5 Renforcer les capacités de résilience et l'intégration communautaires des bénéficiaires.</p> <p>A1.6 Former les bénéficiaires à l'approche Développement de la Petite Enfance (DPE).</p> <p>A1.7 Appuyer la (re)scolarisation des enfants et adolescents et plus particulièrement des jeunes filles</p>	
<p>A2.1 Alphabétiser les bénéficiaires qui le souhaitent.</p> <p>A2.2 Organiser des groupes AVEC au niveau des GS.</p> <p>A2.3 Développer les compétences entrepreneuriales des bénéficiaires.</p>	

A2.4 Mettre en place des AGR individuelles.
A2.5 Favoriser l'accès des jeunes à un emploi décent.
A3.1 Assurer des formations de base sur les techniques culturelles, d'amélioration et de conservation des sols (agroécologie).
A3.2 Développer les cultures maraîchères, fruitières et fourragères au sein des parcelles dans les Imidugudu.
A3.3 Améliorer l'accès aux facteurs de production (terres, intrants, ...).
A3.4 Appliquer une gestion raisonnée et durable de l'eau agricole.
A3.5 Développer le petit élevage au sein des ménages bénéficiaires.
A4.1 Améliorer la santé nutritionnelle des ménages.
A4.2 Encourager les bénéficiaires à fréquenter les services des centres de santé.
A4.3 Améliorer les infrastructures ayant un impact sur la santé.
A4.4 Sensibiliser à l'approche One Health et à l'utilisation des plantes médicinales.
A5.1 Renforcer et mobiliser les Moniteurs Sociaux (MS) / Volontaires.
A5.2 Renforcer et mobiliser les Encadreurs Relais (ER) / Volontaires.
A5.3 Renforcer les compétences des Comités Locaux REPES (CLR) et des Comités AVEC.
A5.4 Renforcer les compétences de l'équipe projet.
A5.5 Participer à la mise en place d'un Espace Collectif de Gestion des Connaissances (ECGC) au niveau du CSC géographique.

1.5 Justification de la mission

La mission d'Évaluation à Mi-Parcours (EMP) du projet REPES au Rwanda est justifiée par plusieurs cadres réglementaires :

- Le Chapitre 6 de l'arrêté royal du 11 septembre AR 2016, incluant les adaptations de 2021 et 2024 concernant la coopération non gouvernementale (Suivi, Rapportage et Justification de l'intervention - Dispositions générales) ;
- L'article 44. §1er. « L'organisation subventionnée organise des évaluations, pour suivre ses interventions, en tirer des leçons et rendre des comptes, sur base d'un plan d'évaluation ».

Cette obligation légale vise à assurer que **les interventions financées par des fonds publics soient suivies de manière rigoureuse, que les leçons nécessaires soient tirées pour améliorer les actions en cours et futures, et que la transparence et la redevabilité envers les parties prenantes et les donateurs soient garanties.**

2. Objectifs de l'évaluation

2.1 Appréciation de la performance

L'objectif global de l'EMP est d'apprécier, au milieu de la durée d'exécution, les performances du projet en relation avec les processus de mise en œuvre en vue d'apporter les aménagements nécessaires à la réussite de l'intervention à tous les niveaux.

D'une manière spécifique, la présente évaluation aura comme finalités de :

- 1) Rendre compte des résultats atteints et en voie de l'être après cette première phase d'exécution par rapport aux prévisions initiales.**

- 2) Dresser une série de bilans spécifiques, d'analyses des facteurs de réussite et d'échec, et d'en tirer les leçons utiles afin de renforcer les apprentissages.
- 3) Proposer des recommandations pertinentes et réalistes à appliquer sur le terrain découlant des informations collectées en vue de faciliter la prise de décisions.

2.2 Destinataires de l'EMP

Les conclusions et recommandations de l'évaluation seront destinées à :

- **Améliorer l'opérationnalité et la performance de l'intervention**

Destinataires : Équipes opérationnelles du projet, responsables de projets de APROJUMAP, FXB et ADA ;

Objectif : Adapter au possible les activités, les approches et le budget de l'intervention ;

- **Appuyer la prise de décisions stratégiques**

Destinataires : Responsables et organes décisionnels des structures partenaires (APROJUMAP, FXB et ADA), responsables des partenaires de synergies ;

Objectif : Apporter une réponse managériale sur les aspects stratégiques relevant de l'évaluation afin d'apporter les changements nécessaires dans la durée ;

- **Contribuer à l'apprentissage**

Destinataires : Équipes opérationnelles du projet, personnel et responsables des structures partenaires (APROJUMAP, FXB et ADA), partenaires de synergies, autres ACNG intéressés ;

Objectif : Renforcer l'attitude et la culture d'évaluation, et consolider les capacités de réflexion critique des équipes opérationnelles et acteurs de développement.

- **Assurer la redevabilité**

Destinataires : Bailleurs, autorités locales, représentants de bénéficiaires, responsables et organes décisionnels des structures partenaires, partenaires de synergies ;

Objectif : Rendre des comptes, être transparent, et communiquer sur le projet.

2.2 Questions évaluatives

Les questions évaluatives prennent en considération les critères recommandés par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE).

Dans le souci de recherche qualité, de rapportage pertinent et de moyens disponibles (tant financiers que humains) consacrés à cette mission d'évaluation à mi-parcours du projet REPES, et en tenant compte de l'historique des interventions et des évaluations passées ainsi que du dispositif de suivi interne, **tous les critères ne seront pas abordés de la même manière**. Certains seront traités en profondeur, d'autres plus partiellement voire non pris en compte à moins que l'évaluateur n'identifie de nouveaux éléments clés non présentés jusqu'à présent (via le suivi interne ou les évaluations précédentes). De plus, l'évaluateur devra éviter de tomber dans une présentation globale et classique de chaque critère, qui souvent n'apporte pas grand-chose en matière d'apprentissage et de prises de décisions, pour davantage se focaliser à répondre en profondeur à chacune des questions d'évaluation listées ci-dessous. A noter que cette liste est non exhaustive et il est de la responsabilité de l'évaluateur d'y intégrer d'autres interrogations pour autant qu'elles apportent des éléments nouveaux par rapport

aux évaluations précédentes.

Domaines d'évaluation	Questions d'évaluation
Pertinence	<i>Non abordé sauf si des éléments nouveaux sont identifiés par l'évaluateur.</i>
Cohérence	<p><i>Abordé partiellement mais surtout pour analyser la cohérence interne et externe des partenaires de mise en œuvre en lien avec les autres intervenants.</i></p> <p>Comment APROJUMAP et FXB gèrent la cohérence interne du projet REPES avec leurs autres projets, de thématiques similaires ou actifs dans les mêmes zones géographiques ?</p> <p>Comment appréciez-vous le niveau de cohérence des stratégies / approches / actions développées par le projet REPES et celles des autres interventions (ACNG belges, ONGI, Associations locales, étatiques) dans les mêmes zones géographiques ? sur les mêmes thématiques ?</p> <p>Comment appréciez-vous les synergies opérationnelles sur le terrain avec les autres ACNG belges par rapport aux prévisions initiales et opportunités nouvelles ? Est-ce que la concertation au minimum, voire la complémentarité d'expertises et de moyens sont effectivement recherchés ?</p> <p>Comment se déroule le partenariat entre les trois partenaires de mise en œuvre ?</p>
Efficience	<i>Non abordé sauf si des éléments nouveaux sont identifiés par l'évaluateur.</i>
Efficacité	<p><i>Abordé en détails.</i></p> <p>Est-ce que les tendances observées par le suivi interne, en particulier via des IOV et autres informations clés, auprès d'un échantillonnage de Bénéficiaires Directs Nouveaux, se reflètent auprès des autres groupes de BDN et BDI ?</p> <p>Les résultats du suivi interne et le rapportage annuel selon les scores de performance semblent-ils refléter la réalité ?</p> <p>Quels sont les principaux facteurs, externes et internes, positifs et négatifs, initiaux et nouveaux, qui influencent l'intervention et quelles sont leurs incidences sur les objectifs ?</p> <p>Quel est le niveau de prise en compte, d'adaptation et d'adoption des principales recommandations des deux dernières évaluations du projet LIVE (durabilité et impact) au projet REPES ?</p> <p>Quelles sont les mécanismes de gestion du savoir par les trois partenaires en charge de l'exécution du projet REPES (capitalisation interne et externe, production de supports, diffusion et partage des savoirs) ?</p> <p>Le projet REPES fait-il preuve d'une capacité d'adaptation ?</p> <p>La stratégie TOC du projet REPES est-elle toujours efficace, entre les différents niveaux de changements, en direction des bénéficiaires directs ? Quelles sont les modifications à prendre en compte ?</p>

	<p><u>Questions spécifiques :</u></p> <p>Quelle est la contribution (profondeur / importance et étendue / degré) des Activités Génératrices de Revenus (AGR), via les AVEC et les appuis directs (entreprenariat, fonds de roulement, ...), aux changements enregistrés au niveau des BDN ?</p> <p>Quelle est la fonctionnalité des actions de solidarité (interne aux Groupes Solidaires et externe dans les Communautés) et leur importance par rapport aux changements attendus chez les BD ?</p>
Impact	<p><i>Abordé partiellement mais au moins pour vérifier que le projet est sur le bon chemin de l'impact.</i></p> <p>Comment le projet a-t-il amorcé son rayonnement auprès de bénéficiaires indirects ?</p> <p>Quels sont les premiers changements enregistrés auprès des Bénéficiaires du Rayonnement (BR) ?</p> <p>Quels sont les changements, positifs et négatifs, non prévus initialement mais induits par le projet auprès des BDN, BDI et autres acteurs ?</p>
Durabilité	<p><i>Abordé partiellement mais au moins pour vérifier que les approches et stratégies déployées par le projet intègrent bien la durabilité sur tous ces angles (durabilité des changements chez les bénéficiaires, pérennisation des services d'accompagnement des bénéficiaires).</i></p> <p>Les principaux changements obtenus ou en voie de l'être chez les bénéficiaires sont-ils susceptibles de se maintenir dans le temps et à quelles conditions réalistes ?</p> <p>Les changements obtenus au niveau des Personnes Vivant avec une Maladie de Longue Durée (PVMLD) peuvent-ils être durables et à quelles conditions réalistes ?</p> <p>Dans quelle mesure le projet renforce les capacités des BDN en termes de viabilité financière par rapport aux thématiques / actions déployées ; en particulier pour le développement et la diversification des AGR, l'accès à la terre, aux semences et aux soins vétérinaires ainsi qu'aux mutuelles de santé ?</p> <p>Dans quelle mesure les Comités Locaux REPES (CLR), les Comités AVEC, les Moniteurs Sociaux (MS), les Encadreurs Relais (ER) et les Volontaires communautaires sont capables d'assurer le relais du projet dans l'accompagnement des bénéficiaires directs en prévision de la fin du projet ? Quels avantages et limites de la stratégie de désengagement ?</p>
Thèmes transversaux	<p><i>Abordé partiellement mais au moins pour analyser quelques sujets spécifiques.</i></p>

	<p>Comment ont évolué la place des femmes, des jeunes filles et de leurs relations conjugales et familiales à la suite de l'accompagnement psychosocial de l'intervention ? Quelles sont les actions les plus et les moins impactantes à ce sujet ?</p> <p>Quelles sont les changements réels en matière d'application des pratiques agroécologiques au niveau des BDN depuis le démarrage de l'intervention par rapport aux pratiques habituelles des communautés locales ? Quelles sont celles les plus et les moins impactantes ?</p>
--	--

A travers ces différentes questions, le consultant analysera les principales raisons de succès et d'échec (retard, contraintes ou autres problèmes) de l'intervention et formulera des recommandations par rapport aux approches et moyens nécessaires à mettre en œuvre pour corriger les défaillances observées. La liste est indicative et non exhaustive. Elle pourra être affinée lors de la réunion de démarrage.

3. Méthodologie

La méthodologie est un point-clé du succès de l'évaluation. Les soumissionnaires doivent soumettre une offre technique et financière qui décrira clairement : (i) **la compréhension** qu'ils ont des présents termes de référence ; (ii) **la méthodologie** qu'ils prévoient de mettre en œuvre, en expliquant les principales méthodes et approches utilisées, à la fois pour la collecte des données et l'exploitation qu'ils en feront ; (iii) **le calendrier** journalier de leur mission reflétant le nombre d'homme-jours prévu dans leur budget ; (iv) **les contraintes et restrictions** qui pourraient entraver le bon déroulement de la mission d'évaluation et feront des propositions pour les mitiger ; (v) **le budget détaillé et complet** de leur prestation.

L'offre technique doit respecter les étapes successives :

- 1) **Démarrage de l'évaluation** : Prévoir une étape préparatoire de l'EMP qui portera sur plusieurs aspects : Réunion de démarrage, revue des documents de projet, lecture des deux derniers rapports d'évaluation du projet présent (impact et durabilité), analyse rapide des données du projet collectées en 2022, 2023 et 2024 et la présentation des partenaires au Rwanda.
- 2) **Collecte et analyse des données** :
 - Concevoir la méthodologie d'évaluation dans le cadre d'une approche TOC, en se référant au chemin de changement du projet.
 - Concevoir la méthodologie en tenant compte du système de suivi interne mis en place par ADA et ses partenaires.
 - Adopter une approche participative impliquant les principaux acteurs locaux de la durabilité (bénéficiaires directs, autorités administratives locales et services techniques déconcentrés).
 - Réaliser des enquêtes de terrain auprès des bénéficiaires directs et indirects pour répondre à certaines questions évaluatives en évitant de rapporter purement leurs desideratas.
 - Maintenir un équilibre entre des enquêtes quantitatives et qualitatives afin de trianguler les données avec celles provenant du suivi interne et d'obtenir une complémentarité et représentativité des résultats obtenus.

- 3) **Restitution des résultats** : Organiser une séance de restitution auprès des partenaires principaux au Rwanda en fin de mission, puis une seconde avec ADA après le retour de mission (en présentiel ou à distance), un débriefing final après la remise du rapport provisoire.

Plus spécifiquement, l'offre technique et le consultant principal sélectionné doivent respecter les points clés suivants :

- 1) **Analyser les résultats et la fiabilité des données du dispositif interne de S/E** (gestion opérationnelle, IOV, leçons apprises, scores de performance). A cet effet, des enquêtes de triangulation des données-clés devront être réalisées dans des groupes solidaires autres que ceux ciblés par le suivi interne. Si des écarts importants sont constatés entre les données du dispositif interne de S/E et les enquêtes de triangulation menées par l'évaluateur indépendant, il lui revient d'essayer d'en trouver les causes et d'en donner une appréciation, une conclusion et des éventuelles recommandations.
- 2) **Se référer au chemin de changement du projet** afin d'apprécier les changements attendus et le niveau de participation des acteurs du changement et de la durabilité.
- 3) **Tenir compte d'une bonne adéquation entre les acteurs à enquêter et les questions évaluatives à renseigner** afin d'obtenir des données pertinentes, fiables et représentatives. Dans ce sens, les différentes séances de travail devront être canalisées pour éviter des pertes de temps ainsi qu'une simple description des activités menées.
- 4) **Analyser les données chiffrées et pas simplement décrire les résultats**. En particulier, les données quantitatives mesurant un changement devront être accompagnées de données qualitatives permettant de comprendre les mécanismes de ce changement.
- 5) **Présenter des recommandations qui montrent que l'évaluateur a bien analysé leur faisabilité** au regard du contexte de l'intervention, des parties prenantes et des moyens disponibles (financier et humain). Elles doivent être spécifiques et apporter des nouveautés par rapport à ce qui est déjà mis en place.

Les produits attendus de cette évaluation sont :

- 1) **Un aide-mémoire** à la fin de la phase terrain portant essentiellement sur les constats importants et sur les principales conclusions et recommandations. Ce document servira de base pour la restitution de la mission au niveau des partenaires rwandais et d'ADA.
- 2) **Un rapport provisoire** comportant notamment les éléments d'évaluation tels que demandés dans les termes de références comme les recommandations claires, réalistes et utiles ainsi que les leçons apprises pour orienter d'autres actions similaires dans le futur. Ce rapport sera transmis à ADA au plus tard 25 jours après la mission de terrain. Les responsables d'ADA auront 10 jours pour analyser le document et transmettre leurs observations. Puis, une séance de débriefing sera organisée pour échanger sur les points clés.
- 3) **Un rapport définitif**, prenant en compte les observations pertinentes d'ADA et des deux partenaires locaux, sera rédigé et présenté selon une structure validée conjointement et répondant aux attentes des termes de référence. Il sera soumis dans un délai de 7 jours après le jour du débriefing organisé. Ce rapport sera fourni en version électronique (format Microsoft Word et format PDF).

La structure du rapport et son contenu devront prendre en compte les éléments suivants :

- Un chapitre rappelant les objectifs de l'évaluation et décrivant les méthodes d'investigations utilisées, précisant également les types d'acteurs et le nombre de personnes rencontrées, ainsi que les limites et difficultés rencontrées.
- Un chapitre principal sur l'appréciation des questions évaluatives générales des CAD en se référant au chemin de changement du projet REPES. A noter que chaque question évaluative spécifique à un sujet devra être traitée à part entière par un paragraphe distinct des autres sujets.
- Un chapitre final sur les principales conclusions et recommandations répondant aux termes de référence en général et aux questions évaluatives en particulier.

L'évaluateur principal s'assurera que les informations fournies soient compréhensibles et exploitables par les utilisateurs. Enfin, il est important de rappeler que le rapport n'a pas pour but d'établir un état des lieux des activités, ni un simple rapportage des informations fournies par les différentes personnes interviewées.

4. Organisation de l'évaluation

4.1 Gestion et pilotage de l'évaluation

L'évaluation sera coordonnée conjointement par ADA et ses partenaires rwandais APROJUMAP et FXB. Les 3 ONG, après avoir élaboré et validé le TDR, assureront le suivi de la mise en œuvre.

4.1.1 Pilotage de l'évaluation

Le comité de pilotage est composé :

- Du coordinateur de l'APROJUMAP,
- Du coordinateur de FXB Rwanda
- Du chargé du projet REPES
- De la directrice Exécutive d'ADA (qui en est également la responsable)

4.1.2 Responsabilités

ADA se charge :

- De soumettre le TDR à l'approbation de la DGD
- De déposer l'offre sur le site de Acodev
- D'analyser les offres reçues des candidats prestataires et de décider de l'attribution du contrat
- D'informer l'ensemble des parties prenantes de l'évaluation et de ses enjeux
- De restituer les résultats de l'évaluation aux utilisateurs finaux Nord
- De valider les rapports provisoire et définitif.

APROJUMAP et FXB se chargent :

- D'assurer la logistique concernant les rencontres, enquêtes terrain dans chacune des zones
- D'organiser les séances de groupe au niveau de l'équipe projet

- De participer au débriefing de l'évaluation avec les acteurs locaux
- De restituer les résultats de l'évaluation aux utilisateurs finaux Sud
- De valider les rapports provisoire et définitif.

Chaque organisation sera responsable de rédiger une réponse managériale afin de valider ou non les conclusions de l'évaluation et de préciser les réponses qui seront amenées (ou non) aux recommandations.

4.2 Profil de l'évaluateur

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC + 5) en lien avec le domaine du développement rural et plus particulièrement du secteur agricole
- Posséder une expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans le domaine de la coopération au développement, dont minimum 7 ans comme responsable / co-responsable de projets de développement rural en Afrique subsaharienne
- Disposer d'une bonne expérience en matière de vulgarisation en milieu rural, de sécurité alimentaire ainsi que d'approche holistique des projets de développement
- Avoir réalisé au moins 5 missions d'évaluation de projet en tant que chef de mission
- Posséder une solide expérience dans la maîtrise des méthodologies et outils d'enquêtes et de diagnostics participatifs (Ateliers MARP, enquêtes numériques (KOBO,...))
- Maîtriser les principales approches de gestion et de suivi des projets (approches GAR et TOC) ainsi que des outils de suivi-évaluation (gestion opérationnelle, gestion des performances (IOV) et des risques ; analyse partenariale ...)
- Avoir une connaissance approfondie de la prise en compte des questions transversales (égalité de genre, environnement et changement climatique, ...)
- Connaître les politiques de S/E et exigences de rapportage du bailleur de fonds (DGD)
- Une connaissance de la zone d'intervention (Rwanda, District de Huye-Nyamagabe et Kamonyi) serait un atout
- Une parfaite maîtrise de langue française ainsi que de bonnes capacités rédactionnelles sont exigées.

4.3 Etapes de la mission

L'évaluateur signe le code Ethique d'ADA et s'engage à respecter rigoureusement les principes de neutralité et d'impartialité.

Il/elle devra proposer une méthodologie participative qui lui permette de récolter les données qu'il juge nécessaires et sur lesquels il puisse raisonnablement se baser pour émettre des conclusions et des recommandations.

Un premier temps de lecture des documents disponibles sera nécessaire avant la mission.

La mission comprendra les éléments suivants :

- Un briefing de démarrage/introduction,
- Un temps de collecte des informations sur le terrain (afin de rencontrer les bénéficiaires, les

acteurs des dispositifs et services techniques pertinents,...)

- Une rencontre de débriefing après le terrain avec les acteurs locaux concernés
- Une évaluation participative avec l'équipe projet
- Une restitution de la phase d'analyse et de ses bilans sera discutée avec l'ensemble de l'équipe projet, en présence du coordinateur de l'APROJUMAP et FXB.

A son retour en Belgique, le consultant réalisera un débriefing de sa mission auprès de la Directrice exécutive d'ADA. Il présentera son rapport, dans lequel il formulera des recommandations.

4.4 Planification et budget indicatifs de l'évaluation

L'évaluation est prévue entre les mois de février et mars 2025, selon le calendrier indicatif :

Période (indicative)	Action
A l'approbation de la DGD	Publication des TDR et lancement de la procédure de recrutement
Un mois après l'approbation	Etude des offres et sélection des évaluateurs
Février-Mars	Travail de terrain
01 avril	Remise et discussion du Rapport d'évaluation
15 avril	Débriefing ADA/consultant
7 mai	Remise du Rapport final

La mission durera maximum 27 jours de travail, dont 20 jours de terrain. Le budget indicatif total (Tout inclus) est 18.000 € TTC.

5. Conditions contractuelles et financières

Le contrat proposé sera un contrat de prestation de service. L'évaluateur est entièrement responsable de tous les frais liés à la consultance (visa, voyages, assurances, per diem...etc.), hormis les déplacements locaux et les frais d'organisation des rencontres de terrain. Le paiement de la prestation se fera par chèque ou virement bancaire et sur base de trois factures émises par le prestataire selon la répartition suivante :

- 1^{ière} tranche à la signature du contrat : 20% du montant global de la prestation.
- 2^{ième} tranche à la remise du rapport provisoire : 30% du montant global de la prestation.
- 3^{ième} tranche à l'acceptation du rapport final : 50% du montant global de la prestation.

6. Modalités pratiques de candidature

6.1 Modalités de réponse et documents à fournir

Le dossier de candidature sous format informatique comportera deux fichiers rédigés en français :

- Une offre technique et financière (12 pages maximum) ;

- Un CV actualisé de l'évaluateur international (intégrant une éventuelle liste référencée de publications pertinentes avec la prestation en objet : 5 pages maximum) ;

L'offre technique reprendra clairement un descriptif du processus évaluatif, de la méthodologie proposée et de l'éventuel dispositif d'enquête, une proposition de calendrier, une liste du matériel souhaité pour accomplir la mission.

L'offre financière détaillera clairement les honoraires (toutes taxes comprises) de l'évaluateur ainsi que tous les autres frais (visa, voyages, hébergement, etc.).

Les offres seront envoyées par courrier électronique à Afaf Mikhael a.mikhael@ada-zoa.org au plus tard le 15 septembre à minuit (GMT). Prière de noter que seules les offres complètes et correspondant au profil seront traitées par le comité de sélection.

6.2 Processus de sélection du consultant

Les propositions techniques seront évaluées par ADA sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

- Compréhension des TDR : 25 points
- Expertise, expérience et compétences du consultant : 30 points
- Méthodologie proposée : 25 points
- Offre financière : 20 points

7. Liste des documents disponibles

Seul le consultant retenu aura accès aux documents listés ci-dessous :

- Documents stratégiques et rapports annuels ADA
- Document de projet DGD ADA 2022-2026
- Rapports des deux dernières évaluations (impact et durabilité) du projet LIVE
- Rapports et notes de suivi du partenaire depuis 2022
- Document de S/E du projet (GO, GR, suivi des IOV, ...)
- Rapport de monitoring
- LL 2022-2023
- Cadre logique et TOC
- Bilan annuel 2022-2023
- Résultats des enquêtes de collecte des IOV 2024.